

Sailly-Labourse



République Française  
Département Pas de Calais  
**Commune de Saily-Labourse**

## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 15 Janvier 2024

L'an 2024 et le 15 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de M HENNEBELLE Dominique Maire

**Présents** : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, Mme BRAHIM Myriam, M. GAUTIER Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BACRO Marie-Françoise, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio, Mme BEDU Marcelle, M. LECOCQ Olivier, Mme BARISELLE Vanessa

**Absent(s)** : M. BELLAMY-FERAND Patrick

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Procuration : 0

**Date de la convocation** : Jeudi 4 Janvier 2024

**Date d'affichage** : 04/01/2024

#### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune  
le : 16/01/2024

et publication ou notification  
du : 16/01/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BRAHIM Myriam

### 1) Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 04 Décembre 2023

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte rendu du 04 Décembre 2023

*Madame Marie-Françoise BACRO prend la parole : « lors du dernier conseil municipal, nous avons voté à main levée pour l'achat de la maison qui se situe à côté de la mairie, j'aurais voulu que mon nom apparaisse dans le compte rendu comme quoi j'ai voté « contre l'achat » sachant que cela se sait dans le village, donc je veux que mon nom apparaisse ».*

*Monsieur le Maire répond : « c'est ok cela sera pris en compte ».*

## **2) Ouverture des crédits de la section d'investissements**

Rapporteur : Monsieur Olivier LEROY, DGS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ouverture de crédits et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Section d'investissement**

<b>Ouverture de crédits</b>	<b>Budget Ville 2023</b>	<b>25%</b>
Chapitre 20	270 058.00	67 514.50
Chapitre 21	567 608.14	141 902.04
Chapitre 23	1 097 820.00	274 455.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 555 483.87</b>	<b>483 871.54</b>

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « Il a lieu quand le budget »

Monsieur le Maire : « Il a lieu en avril »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « Qui doit présenter le budget »

Monsieur le Maire : « C'est nous qui présentons le budget »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « Qui nous ? »

Monsieur Le Maire : « C'est moi »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « Monsieur Olivier LEROY, DGS n'a pas le droit de parler du budget, il ne doit qu'assister le secrétaire de séance, il n'a pas le droit de parler pour influencer les gens »

Monsieur le Maire : « il ne va influencer personne, ok c'est moi qui parlerai du budget la prochaine fois »

## **3) Prise en charge des frais de mission du personnel communal pour 2024**

Rapporteur Olivier LEROY, DGS

Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité la prise en charge des frais de transport et de repas pour les agents communaux qui participent à une formation en 2024.

## **4) Convention avec FREE Mobile pour l'implantation d'installations de communications électroniques**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'implantation d'une antenne de l'opérateur FREE sur la parcelle Chemin du Guerlain ZA 83 à Sailly-Labourse.

En contrepartie de cette occupation du domaine public, l'opérateur versera un loyer annuel de 5 000 € net. La convention d'occupation du domaine public est prévue pour une durée de 12 ans.

Marie Françoise BACRO : « Pour quel motif, le Conseil Municipal s'est opposé à l'installation de cette antenne la 1<sup>ère</sup> fois ».

Monsieur le Maire : « Il y a eu une étude pour ces installations d'antenne et l'enquête révèle que ceci n'apporte pas de nuisances ».

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « La 5 G est essentiel pour nos concitoyens et pour les entreprises qui veulent s'implanter sur Sailly-Labourse, il leur faut la 5 G sinon ils ne s'installeront pas ».

Monsieur le Maire ajoute « L'opérateur FREE prend en charge la réparation de la grille d'entrée du stade rue du Guerlain ce qui leur permettra aussi de rentrer plus facilement pour aller sur le terrain »

## **5) Convention de partenariat avec le Comité Départemental UFOLEP Pas de Calais**

*Rapporteur : Odile GAUTIER*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'Affiliation à UFOLEP pour une durée d'un an à compter du 15 janvier 2024. Une convention de Partenariat avec UFOLEP Pas de Calais a pour objet de promouvoir les programmes d'activité physique sur la Commune. Une cotisation de 200 € sera verser à l'UFOLEP correspondant à l'affiliation.

## **6) Convention avec l'Association "30 millions d'amis"**

*Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI*

Le Conseil Municipal, décide l'unanimité de signer une convention avec 30 millions d'amis afin de maitriser les populations de chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la Commune de Sailly-Labourse par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur

La Commune propose une participation financière qui s'élève à 2 000 € pour l'année 2024 correspondant à 50% des frais de stérilisation et d'identification

## **7) Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 04/12/2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 11 Décembre 2023 au 05 Janvier 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public. Un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations (7 personnes ont consigné des observations)

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le bilan de concertation et arrête les propositions zones d'accélération donc approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale.

## **8) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire**

La Commune de Sailly-Labourse décide d'établir un contrat avec l'APEI à GRENAY pour l'entretien de quelques espaces verts pour un montant de 24 486.85 € TTC et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an.

## **9) Questions diverses**

*Odile GAUTIER prend la parole « Un voyage à ASTERIX sera organisé par le CCAS, il aura lieu le Dimanche 14 Avril 2024, prix 61 euros avec le transport par personne et sera ouvert à tous les Sailygeois »*

**Séance levée à 19 h 05**

Myriam BRAHIM  
Secrétaire de Séance



En mairie, le 17/01/2024  
Le Maire  
Dominique HENNEBELLE